



Conflit lors de l'Achat de fond de commerce

Par **Vir54**, le **02/03/2019** à **18:35**

Reprise d'un fond de commerce avec location de bâtiment

Nous avons signé un compromis en août 2018

Accord de banque les semaines suivantes

Il y a eu un long délai pour l'obtention du kbis du à la période estivale et il y a eu un délai de la chambre des métiers pour le stage spi.

Première date de signature de vente courant novembre

Le vendeur trouvait des choses à redire au moment de signer donc report de la date de signature

Courant janvier le vendeur annonce qu'il souhaite se retirer de la vente

Le notaire nous rassemble pour mettre les choses au point et faire un rappel à l'ordre au vendeur en stipulant qu'il a signé un compromis qu'il est engagé et ne peut se retirer

Le notaire met en demeure les 2 parties pour régulariser la situation, une date de signature est fixée

5 jours avant la signature l'avocat du vendeur envoie une lettre au notaire en lui demandant de justifier les accords de prêts dans les délais et de justifier comme quoi nous avons bien informé le vendeur par lettre manuscrite (comme écrit dans le compromis) et tout ça avec une date butoir au lundi alors que nous sommes informés que jeudi soir

Si nous ne répondons pas il nous menace de mettre caduc le compromis

Malheureusement nous avons informé par oral l'accord de prêt et non par écrit

Nous sommes désespérés nous avons vendu notre maison et quitté notre emploi pour ce projet

Aider nous que pouvons nous faire contre cette malhonnêteté

Pouvez-vous nous répondre rapidement svp

Cordialement

Virginie et damien